



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Itinéraires
artistiques :
sciences, culture
et paysages -
2027**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

DATE

D'AFFICHAGE

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc-Géoparc développe des résidences artistiques favorisant le dialogue entre patrimoines, création contemporaine et appropriation du territoire. Ces projets contribuent à renforcer les liens entre habitants, paysages et patrimoines naturels.

En 2027, la résidence de la compagnie L'Isolée du trèpe portera sur l'eau et les phénomènes karstiques, éléments emblématiques des Causses du Quercy. À travers une démarche mêlant recherche scientifique, collecte de récits et création chorégraphique, les artistes proposeront une randonnée-spectacle immersive ainsi que plusieurs actions de médiation associant scolaires, résidents d'EHPAD et grand public. Cette initiative favorisera une lecture sensible et partagée des patrimoines géologiques, culturels et paysagers du territoire.

Total des dépenses : 13 000 €

Plan de financement :

Département du Lot :	5 000 €
CAUVALDOR :	5 000 €
Autofinancement :	3 000 €

Le Bureau syndical, valide, à l'unanimité, la proposition d'action ci-dessus, autorise la Présidente à déposer le dossier auprès des différents financeurs, à solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**